

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20251107-lmc147720-DE-1-1

Date de télétransmission : 18 novembre 2025

Date de réception : 18 novembre 2025

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 7 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N° 13

MOTION POUR LE MAINTIEN DU MODÈLE DES PARCS NATIONAUX

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h04 le 7 novembre 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICO, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : Mme Christelle D'INTORNI, Mme Michèle OLIVIER, Mme Carine PAPY.

Pouvoir(s) : M. Didier CARRETERO à Mme Sophie NASICA, M. Patrick CESARI à Mme Gabrielle BINEAU, M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Alexandra MARTIN à Mme Joëlle ARINI, M. Franck MARTIN à M. David CLARES, Mme Catherine MOREAU à Mme Françoise MONIER, M. Philippe SOUSSI à Mme Martine

OUAKNINE.

Absent(s) : M. Jean-Jacques CARLIN.

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article 43 du règlement intérieur du Conseil départemental adopté le 16 juillet 2021, modifié le 15 novembre 2021 ;

Vu le vœu déposé par le Groupe Majorité départementale pour le maintien du modèle des parcs nationaux ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'adopter le vœu suivant qui est transformé en motion :

Considérant le rapport du Sénat du 3 juillet 2025, qui prévoit la mise en œuvre d'une vaste réforme de l'organisation administrative de l'État visant à rationaliser le nombre d'établissements publics et à renforcer leur efficacité, notamment à travers des fusions ou suppressions d'opérateurs publics, et plus particulièrement la fusion des 11 établissements publics gestionnaires des parcs nationaux au sein de l'Office français de la biodiversité (OFB) ;

Considérant le rôle fondamental des parcs nationaux dans la protection de la biodiversité, l'accompagnement des territoires et le développement durable ;

Considérant le courrier signé par les 11 présidents des conseils d'administration adressé à Madame la ministre des Comptes publics, en date du 2 juin 2025 ;

Considérant que les 11 conseils d'administration des parcs nationaux ont approuvé la motion de soutien au modèle de gouvernance des parcs ;

Considérant que la fusion des établissements publics gestionnaires des parcs nationaux avec l'OFB conduirait à une recentralisation des décisions, à une dilution de l'identité propre de chaque parc et à un affaiblissement du lien avec les collectivités territoriales ;

Considérant que le Département des Alpes-Maritimes est, depuis la création du Parc national du Mercantour en 1979, un partenaire institutionnel engagé aux côtés de l'État et des communes adhérentes pour assurer la protection et la mise en valeur de ce patrimoine naturel exceptionnel ;

Considérant que le Département a contribué à de nombreux projets visant à favoriser le rayonnement du Parc, notamment à travers ses politiques en matière de biodiversité, de

tourisme durable, d'éducation à l'environnement et de transition énergétique ;

Considérant que le Parc national du Mercantour, seul parc alpin méditerranéen, constitue un atout majeur pour l'image, l'attractivité et la qualité de vie du territoire départemental, en conciliant protection de la biodiversité, activités pastorales et agricoles, et développement d'un tourisme respectueux des écosystèmes ;

Considérant que l'implication du Département au sein du conseil d'administration du Parc et dans les instances de gouvernance traduit la volonté constante de défendre un modèle de gestion de proximité, adapté aux réalités locales et aux attentes des populations ;

Considérant que toute remise en cause du statut et du mode de gouvernance actuel des parcs nationaux fragiliserait l'équilibre construit entre l'État, les collectivités et les acteurs de terrain, équilibre qui est à la base de la réussite du Parc national du Mercantour ;

Considérant enfin que la défense de ce modèle constitue une condition essentielle pour poursuivre les efforts de préservation et de valorisation de l'exceptionnelle richesse écologique et culturelle du Mercantour au bénéfice des générations présentes et futures ;

Les élus du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,

Réaffirment leur attachement au modèle actuel des établissements publics gestionnaires des parcs nationaux, en particulier au Parc national du Mercantour, acteur majeur de la préservation de la biodiversité et du développement durable dans les Alpes-Maritimes ;

S'opposent à toute réforme conduisant à la fusion des parcs nationaux au sein de l'Office français de la biodiversité, estimant qu'elle porterait atteinte à l'efficacité, à l'identité et à l'ancre territorial des parcs ;

Appellent l'Etat à garantir le maintien de l'autonomie juridique, financière et opérationnelle des établissements publics gestionnaires des parcs nationaux.

Pour(s) : 50

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN,

Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

**Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental**